

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Psychologie parc. Approche clinique des troubles cognitifs/sociocognitifs des inadaptations/exclusion-2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Psychologie parc. Approche clinique des troubles cognitifs/sociocognitifs des inadaptations/exclusion-2ème année comme suit :

Membres du jury

SILVERT Laetitia, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

IZAUTE Marie, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 1

GERMAIN Veronique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MOTAK Ladislav, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DARNON Celine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

DAMBRUN Michael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHAKROUN Nadia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

TEISSEDRE Frederique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

GERMAIN Veronique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MOTAK Ladislav, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DESERT Michel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DAUGHERTY Julia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

TEISSEDRE Frederique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024